



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

maladie du soda

Question au Gouvernement n° 897

Texte de la question

MALADIE DU SODA

M. le président. La parole est à Mme Aude Luquet, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

Mme Aude Luquet. Ma question s'adresse à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Ce sont 1 à 2 millions de Français qui sont aujourd'hui atteints par la stéatohépatite non alcoolique, la NASH – *non-alcoholic steatohepatitis* –, plus communément appelée « maladie du soda ». Peu connue, cette maladie hépatique non alcoolique liée au surpoids pourrait devenir, d'ici 2020, la première cause de greffe du foie, devant l'hépatite C.

Résultat d'une surcharge du foie en graisse, cette pathologie est notamment provoquée par une consommation excessive de boissons sucrées. L'épidémie se développe lentement, car la maladie ne présente aucun symptôme. Lorsque des signes de fatigue apparaissent, il est souvent trop tard, et ce d'autant que les médecins ne disposent d'aucun traitement. La greffe d'un foie devient alors inévitable.

Face à ce mal nouveau, qui se propage insidieusement par le contenu de nos assiettes, nos marges de manœuvre résident principalement dans la prévention : il faut acquérir les bons réflexes alimentaires. Cela se joue dès le plus jeune âge, car la probabilité d'être obèse adulte est proche de 100 % quand on l'a été enfant.

Pour lutter contre l'obésité, il est nécessaire de renforcer notre stratégie nationale en menant des actions de sensibilisation à destination du public et des professionnels de la santé. La première journée internationale de la NASH est d'ailleurs prévue le 12 juin prochain.

De nouveaux outils pour le consommateur sont apparus, mais ils restent insuffisants. Nous devons aller plus loin. J'espère, à titre personnel, que mes collègues saisiront l'occasion de l'examen du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable pour améliorer l'information du consommateur, par exemple en rendant obligatoire la mention du nutri-score dans les publicités.

Ma question est la suivante, madame la ministre : quel est l'état de la recherche sur la NASH et quelles mesures entendez-vous prendre en vue de sensibiliser et de lutter contre cette maladie, pour qu'elle ne soit plus silencieuse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et sur quelques bancs du groupe LaREM. – Mmes Valérie Beauvais et Bérengère Poletti applaudissent aussi.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, *ministre des solidarités et de la santé*. Madame la députée, la progression du surpoids et de l'obésité, le manque d'activité physique, l'augmentation de l'espérance de vie sont les facteurs invoqués pour expliquer l'augmentation de la prévalence des cancers, du diabète, ainsi que de la NASH, la maladie du surpoids. Il s'agit d'un sujet de préoccupation mondiale ; nous en parlions hier à l'Organisation mondiale de la santé. En France, 49 % des adultes sont en surpoids et 17 % sont obèses ; les interventions de chirurgie bariatrique ont été multipliées par quatre en dix ans.

La lutte contre la maladie du soda repose donc sur une stratégie globale correspondant aux orientations de la stratégie nationale de santé. Il s'agit d'abord de l'adoption par la population française d'habitudes de vie favorables à la santé, en s'appuyant sur les nombreux programmes de santé publique, comme le programme national nutrition santé, qui promeut l'accès à une alimentation favorable à la santé et la pratique d'une activité physique régulière.

Nous avons par ailleurs adopté récemment plusieurs mesures : outre les actions d'information et d'éducation, nous avons révisé la taxe sur les sodas dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale ; nous avons travaillé avec les industriels sur l'étiquetage nutritionnel, le nutri-score dont vous parliez – aujourd'hui soixante entreprises sont engagées avec nous en faveur de sa publicité – ; nous avons élargi la prescription médicale de l'activité physique pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Dans le cadre du futur plan national nutrition santé, qui sera finalisé au début de 2019, la lutte contre la NASH disposera d'un volet spécifique.

Le surpoids et l'obésité sont des axes prioritaires de la politique de prévention que je mène, et cette prévention commence dès la petite enfance, grâce à l'éducation à la santé et à la prise en charge de parcours pour les enfants atteints d'obésité. Comme vous le souligniez, madame la députée, vieillir en bonne santé est un enjeu majeur pour le ministère de la santé, et c'est le cœur de la politique que je mène en faveur de la prévention. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Aude Luquet](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 897

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mai 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 mai 2018](#)